

Mars 2020

COLOMBES & MURAILLE

p. 4 Zoom Mme Delacroix a 100 ans!

p. 10 Évolution du territoire communal

p. 20 La Fugue



3

Editorial

4-5

Zoom

Madame Marcelle Delacroix a 100 ans

6-9

Autorités

Budget 2020

Décisions du Conseil municipal

10-11

Photos

L'évolution du territoire communal
en 20 ans

12-13

Infrastructures

Rénovation des captages du Crêt

Un lifting pour le Bochet

14-15

Bibliothèque

16

Autorités

Réflexion sur la fusion Collombey-Muraz
et Monthey

17-18

Sociétés

Carnaval

L'association des repas communautaires

Charte Vivre ensemble à Collombey-Muraz

19

Développement Durable

Le bus gratuit, c'est pour quand?

20

La Der

Fugue 2020



PRÊT POUR ACCUEILLIR LE 10 MILLIÈME HABITANT!

par Mikaël Vieux
Conseiller municipal

Au 31 décembre 2019, la commune de Collobey-Muraz comptait 9482 habitants, dont une future jeune centenaire, Madame Marcelle Delacroix, dont le centième anniversaire a été fêté le 11 mars dernier! La population de notre commune n'a cessé, ces 10 dernières années, de croître à une cadence de 220 habitants en moyenne par an. Un rythme de croisière qu'il a fallu maîtriser du point de vue des infrastructures communales. Les investissements induits n'ont pas été de tout repos pour nos finances communales, mais nous avons réussi à les mettre en place afin d'offrir à notre population des installations adéquates.

Pour rappel, en quelques années, nous avons investi dans les infrastructures suivantes:

- la construction d'une crèche et d'une UAPE – CHF 7,3 mio
- la construction de la nouvelle école à Muraz – CHF 14,1 mio
- la construction d'un établissement médico-social à Muraz – CHF 21.8 mio
- l'agrandissement et la rénovation de l'école des Perraires – CHF 9.1 mio
- la construction des nouveaux réservoirs d'eau au Noiret – CHF 3 mio
- la transformation de la STEP d'Illarsaz en station de pompage – CHF 2 mio

Cette liste ne reprend que des projets d'importance mais ne tient pas compte des montants importants investis dans l'entretien courant et autre, à savoir le réseau des eaux, le renouvellement de

l'éclairage public, la nouvelle offre des transports publics, etc.

D'autres dossiers concernant nos infrastructures sont également en cours de réalisation à savoir:

- l'agrandissement et la rénovation de notre STEP - environ CHF 17 mio
- la rénovation de la route du Clos-Novex – Pré-Raye - environ CHF 4 mio
- la réalisation de la route de contournement de l'Épine – environ CHF 3.1 mio
- la rénovation des captages d'eau du Crêt – environ CHF 2.2 mio
- la nouvelle caserne des pompiers – environ CHF 3.1 mio

Des projets d'importance qui complèteront encore notre panel d'infrastructures afin de vous garantir une bonne qualité de vie.

Nous pouvons également relever que le travail de fond fait sur nos finances communales ces dernières années nous permet de voir, aujourd'hui, sereinement l'avenir de notre commune. Ce travail de longue haleine sur la rationalisation et la restructuration de certaines dépenses et charges et de la remise à niveau de prestations communales, nous donne aujourd'hui les cartes en main pour avancer sur des projets pour l'avenir de notre commune et cela sans augmenter l'impôt communal!

Nous sommes donc sereins et prêts pour accueillir le 10 millièmme habitant comme il se doit!

MADAME MARCELLE DELACROIX A 100 ANS! BREF RETOUR SUR UNE VIE BIEN REMPLIE

Par Natercia Knubel, Conseillère municipale



© Photos 2019 – www.maximeschmid.com

Marcelle Gavillet est née à Esmonts, dans le canton de Fribourg le 11 mars 1920. Le jour de sa naissance Marius son papa est vite parti chercher le médecin mais comme Marcelle était pressée de naître, sa maman Maria a dû se débrouiller seule pour la mettre au monde. Elle était le 4^e enfant d'une fratrie de 13, dont 2 sont malheureusement décédés en bas âge.

Marcelle a fait son école primaire à Esmonts. Lorsqu'elle avait 11 ans la famille s'est installée dans une ferme à Vaulruz avant que le papa ne trouve une annonce dans «Le Sillon Romand» pour une ferme à louer à Collombey. Il s'agissait de la ferme des De Lavalaz qui se trouvait à l'emplacement actuel de la Maison de la Santé et la famille y a déménagé en 1933. Le déménagement a été une aventure, la famille était répartie dans les deux voitures des oncles de Marcelle, le matériel agricole, les meubles et leurs affaires sur 3 chars à pont tirés par des chevaux. Le bétail quant à lui a été mené à pied jusqu'à la gare de Châtel-St-Denis, a pris le train jusqu'à St-Triphon et ensuite fini le trajet de nouveau à pied. Marcelle a fini ses études chez les sœurs, au Monastère.

En 1934, la famille a vécu un drame, Maria est décédée, à l'hôpital de Monthey qui était alors aux Tilleuls, des suites de couches lors de la naissance du 13^e enfant de la fratrie. Une sœur de Marius, tante Mélina, qui était déjà présente pour aider au ménage, a heureusement pu rester chez eux, ce qui a permis à la famille de rester ensemble. Le bébé, une fille, est malheureusement décédé 2 mois plus tard. Marcelle garde un souvenir ému de la solidarité qu'ils ont trouvé à Collombey parmi leurs voisins et leurs amis.

Vu la situation, Marcelle a dû renoncer à apprendre un métier, il fallait prendre le relais de maman et s'occuper des plus jeunes et de la maison. Ce qu'on fait les aînés de la fratrie, surtout après le départ de Mélina qui s'était mariée.

La famille se partageait la petite maison sans chauffage qui ne comprenait que 4 chambres dont une était occupée par le grand-père qui venait passer l'hiver chez eux.

Lorsqu'elle avait 17-18 ans, Marcelle a rencontré Pierre Delacroix à la Fête-Dieu. Ce fut le coup de foudre. Les amoureux ont dansé ensemble tant qu'ils ont pu mais la tante de Marcelle est venue la chercher pour éviter qu'ils ne traînent trop longtemps.

Ayant des projets avec Pierre, Marcelle est allée travailler chez M. Cadosch, entrepreneur. Elle s'occupait des enfants et de la maison. Elle y est restée environ deux ans et a pu, pendant ce temps, commencer à faire son trousseau qu'elle a fini de payer après son mariage.

Le 15 mai 1943, le couple s'est marié et a emménagé dans l'appartement de la maison familiale des Delacroix. Pierre travaillait la campagne avec ses parents. En cette période de guerre, il a été mobilisé plusieurs fois à Bâle.

En 1945, alors que Marcelle était enceinte de leur premier enfant, Pierre a annoncé à ses parents ne plus pouvoir travailler pour eux, car il allait avoir une famille à faire vivre. Il a travaillé une dizaine d'années à la carrière de la Croire, chez Sagro 2 ans, à la Fonte Electrique de Bex pendant 8 ans et ensuite chez Ciba environ 13 ans, jusqu'à sa retraite. Retraite active, puisqu'en plus de s'occuper de son jardin, il a continué à faire quelques heures par-ci, par-là.

Le couple a eu 4 enfants, Pierre-André en 1945, Marie-Claire en 1947, Anne-Lise en 1950 et Jean-Daniel en 1954. En 1950 la famille a acheté l'appartement qu'ils louaient pour la somme de Fr. 12'500.-. Ils y ont ensuite investi pour le rendre plus confortable (chauffage, sanitaires, ...).

Marcelle, qui avait à cœur d'aider son mari à faire vivre la famille, a toujours travaillé. Elle a fait des ménages et du repassage et a été ouvrière à la fabrique de chapeaux de Monthey. Elle garde un souvenir particulier de la famille du Dr. Caloz chez qui elle a travaillé 20 ans et qui leur mettait à disposition leur maison aux Granges-sur-Salvan pour les vacances.

En dehors de son travail, Marcelle a aussi été très active, elle a fait 30 ans de gym au village, du ski de fond, de la natation et elle a participé de longues années au travail et aux ventes du Centre Missionnaire de Collombey-Muraz. Elle était très entourée et avait beaucoup d'amies formidables qu'elle a malheureusement perdues petit-à-petit. Avec ses amies elle a fait plein de voyages dont un très grand nombre avec la compagnie de transports «L'Oiseau Bleu». Et elle était à bord du premier train qui a traversé le tunnel sous la Manche, pour aller assister à une représentation de la comédie musicale Cats.



En 1991 Marcelle a eu la douleur de perdre son époux et en 2014 sa fille Anne-Lise. Et en décembre 2011, elle a été renversée par une voiture sur le passage clouté devant l'église de Collombey, mais heureusement n'en garde pas de séquelle.

Aujourd'hui elle est l'heureuse aïeule de 10 petits-enfants et de 11 arrière-petits-enfants. Et elle n'a pas le temps de s'ennuyer, entre la visite du CMS les lundi et jeudi, l'aide-familiale le mercredi, la coiffeuse un vendredi sur deux, les repas communautaires auxquels elle participe avec ses fils, les documentaires et les nouvelles à la télé, les repas à faire, son café du dimanche à la boulangerie quand elle va chercher son pain, et surtout la visite de sa famille, qui est son plus grand trésor.

Bonne Fête Mme Delacroix. Nous vous souhaitons encore de nombreuses années de bonheur.



Réception officielle du
Président du Grand Conseil



Monsieur Olivier Turin

VENDREDI 8 MAI 2020

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Vous le savez sans doute, Collombey-Muraz aura l'honneur de voir son Vice-Président, M. Olivier Turin, accéder à la Présidence du Grand Conseil le 8 mai prochain. A cette occasion, toute la population est conviée à la Fête populaire qui sera organisée sur la place «Sous l'Eglise» à Muraz, dès 18h15 et qui se poursuivra tard dans la nuit dans le cadre de la Fête à Muraz. Nous vous attendons nombreux pour faire la fête au futur premier citoyen du canton.

FINANCES COMMUNALES – BUDGET 2020

Par l'administration communale

Le budget 2020 de la Commune de Collombey-Muraz a été retenu par le Conseil municipal en date du 7 octobre 2019 et approuvé par le Conseil général dans sa séance du 16 décembre 2019. Vous trouverez le rapport complet des comptes sous <https://www.collombey-muraz.ch/commune/budgets-289.html>

APERÇU GÉNÉRAL

Compte de fonctionnement		Budget 2020	Budget 2019	Compte 2018
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	-	29 752 600.00	28 227 600.00	27 973 769.85
Revenus financiers	+	34 484 300.00	32 803 500.00	34 275 903.10
Marge d'autofinancement	=	4 731 700.00	4 575 900.00	6 302 133.25
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+	4 731 700.00	4 575 900.00	6 302 133.25
Amortissements ordinaires	-	4 988 000.00	4 853 300.00	3 861 210.67
Amortissements complémentaires	-			598 273.10
Excédent de revenus	=			1 842 649.48
Excédent de charges	=	256 300.00	277 400.00	
Compte des investissements				
Dépenses	+	16 572 000.00	7 725 300.00	3 117 966.12
Recettes	-	1 793 000.00	1 007 000.00	9 917 485.35
Investissements nets	=	14 779 000.00	6 718 300.00	-6 799 519.23
Financement				
Marge d'autofinancement	+	4 731 700.00	4 575 900.00	6 602 133.25
Investissements nets	-	14 779 000.00	6 718 300.00	-6 799 519.23
Excédent de financement (-)	=	10 047 300.00	2 142 400.00	-13 101 652.48
Insuffisance de financement (+)				

Avec un total de revenus financiers de Fr. **34'484'300** et un total de charges (hors amortissements) de Fr. **29'752'600**, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement de Fr. **4'731'700**.

Après amortissements, le compte de fonctionnement présente un léger excédent de charges de Fr. **256'300**.

APERÇU GÉNÉRAL DU COMPTE D'INVESTISSEMENT

		Budget 2020	Budget 2019	Compte 2018
	Total des dépenses	16 572 000.00	7 725 300.00	3 117 966.12
50	Investissements propres	15 800 000.00	6 599 000.00	2 929 121.92
52	Prêts et participations permanentes	-	-	-
56	Subventions accordées	727 000.00	1 076 300.00	58 734.40
57	Subventions redistribuées	-	-	-
58	Autres dépenses activables	45 000.00	50 000.00	130 109.80
	Total des recettes	1 793 000.00	1 007 000.00	9 917 485.35
60	Transferts au patrimoine financier			-
61	Contributions de tiers	800 000.00	800 000.00	587 840.35
62	Rbt de prêts et participations permanentes	-	-	9 090 000.00
63	Facturation à des tiers	90 000.00	90 000.00	-
64	Rbt de subventions acquises	-	-	-
66	Subventions acquises	903 000.00	117 000.00	239 645.00
67	Subventions à redistribuer			-
	Excédents de charges/revenus (-)	14 779 000.00	6 718 300.00	-6 799 519.23

D'importants moyens vont être engagés en 2020 pour développer et maintenir les infrastructures communales (routes, canalisations, station d'épuration). Les investissements devraient atteindre un montant net de Fr. **14'779'000**.

L'année sous revue va voir sortir de terre la STEP communale et la construction de la nouvelle caserne des pompiers, en commun avec la Ville de Monthey.

LE FINANCEMENT

1. Degré d'autofinancement (I1)		Budget 2020	Budget 2019	Compte 2018
Excédent de revenus compte de fonctionnement	+	-	-	1 842 649.48
Excédent de charges compte de fonctionnement	-	256 300.00	277 400.00	
Amortissements du patrimoine administratif	+	4 988 000.00	4 853 300.00	3 861 210.67
Amortissements complémentaires patrimoine administratif	+	-	-	598 273.10
Autofinancement	=	4 731 700.00	4 575 900.00	6 302 133.25
Dépenses d'investissements reportées au bilan	+	16 572 000.00	7 725 300.00	3 117 966.12
Recettes d'investissements reportées au bilan	-	1 793 000.00	1 007 000.00	9 917 485.35
Investissements nets	=	14 779 000.00	6 718 300.00	-6 799 519.23
	=	32.02%	68.11%	Invest.nég.

Le degré d'autofinancement présente le ratio entre la marge d'autofinancement et le total des investissements nets, il mesure la part des investissements de l'année qui est financée par le résultat avant amortissements. Pour 2019, et malgré des investissements conséquents, le ratio peut être considéré comme satisfaisant.

L'endettement

Au 31 décembre 2018 l'endettement par habitant est de Fr. 1'734.-

2020 va retrouver des investissements conséquents qui pourront être financés par les liquidités disponibles. L'endettement devrait ainsi pouvoir rester en deçà de la limite des Fr. 3'000.-, soit un endettement faible.

Conclusions

Le budget 2020 débute un nouveau cycle d'investissements avec le début de la construction de la STEP, la caserne des pompiers et la mise à niveau des infrastructures communales existantes (routes, canalisations...). L'exercice sous revue sera également influencé par la mise en œuvre de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS), qui va impacter sensiblement les recettes fiscales. Malgré cela, les états financiers de la commune de Collombey-Muraz devraient suivre la ligne fixée par l'exécutif en matière d'utilisation des deniers publics et tendre vers l'équilibre financier.

RAMASSE DÉCHETS - PLAN DE COLLECTES 2020

Chers habitants de Collombey-Muraz, vous trouvez ci-après le plan des collectes de déchets 2020, qui subi de légères modifications pour ce qui concerne la collecte Papier-Carton. Merci d'y prêter attention.

Collecte Déchets Verts (sur inscription pour les nouveaux adhérents):

Tous les lundis. Reprise dès le 16 mars

Collecte ordures ménagères et ménages privés

Tous les mardis et vendredis (inchangé)

Collecte ordures ménagères Zones industrielles:

Tous les mercredis

Collecte Papier-Carton – Modification dès avril

La collecte aura lieu les 1^{er} et 3^e mercredi du mois, soit le 1^{er} et le 15 pour le mois d'avril, puis le 6 et le 20 mai.

Tous les jours de collecte sont consultables sur le site internet ou auprès de l'administration communale. Merci pour le bien-être de chacun de vous y conformer.



EXTRAIT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÈS AOÛT 2019



Sécurisation du torrent du Raccot

Conformément à la proposition et à l'analyse détaillée réalisée par le bureau mandaté, le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux de terrassement et génie civil pour la réalisation de mesures de protection contre les crues et les laves torrentielles du torrent du Raccot pour un montant total après rabais et escompte de CHF. 154'793.10 HT.

La facture finale sera établie sur la base d'un métré détaillé, approuvé par le bureau d'études en charge de la direction locale des travaux et sera supportée à part égale (50% / 50%) entre les communes de Collombey-Muraz et de Troistorrents.

Réaménagement des Rues Clos-Novex et Pré-Raye

Conformément à la proposition et à l'analyse détaillée réalisée par le bureau d'Ingénieurs mandaté, le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux de génie civil concernant le réaménagement des rues de Clos-Novex et du Pré-Raye, pour un montant total de CHF. 2'405'521.40 HT

Création d'un groupe de travail sur l'énergie et la mobilité du futur

Le Conseil municipal soutient la création de ce groupe de travail né à l'initiative du Président de la Municipalité, dont l'objectif est de mettre en réseau et créer des synergies entre les entités (entreprises privées et Collectivités publiques) qui traitent d'énergie et de mobilité du futur et de créer une dynamique de réalisation de projets dans le domaine. Il valide la participation de Yannick Buttet, comme Président de la municipalité et de Sandra Cottet Parvex, Conseillère municipale en charge du développement durable. Il prend note que le groupe de travail est constitué comme suit:

Hubert Girault, professeur EPFL, Fondateur d'Hydrogène du Valais Sàrl
Jean-François Weber, Co-fondateur et General Manager de Green GT
Daniel Baillifard, Directeur Satom SA

Doré de Morsier, Founder and R&D Director de la Fondation Eurotube
Cyril Dénéreaz, CTO and Co-founder Swisspod Technologies

Christian Rouiller, représentant de MOVE2

Jürg Hornsberger, Supply & Marketing Manager auprès de Tamoil SA
Jocelyne Pepin, Cheffe de la section entreprises du service de l'économie du canton du Valais

Samuel Claret, Chef du service électrique et Développement durable de la Ville de Monthey

Sandra Cottet Parvex, Municipale en charge du développement durable
Yannick Buttet, Président de Collombey-Muraz
Laurent Monnet, Secrétaire municipal

Défibrillateurs

Dans le cadre de la volonté de mettre en place plusieurs défibrillateurs sur le territoire communal et considérant que la charge n'est pas si importante compte tenu des chances de sauver une vie en contrepartie, le Conseil municipal valide l'offre d'installation de 17 défibrillateurs mis à disposition par l'OCVS. Il décide également de la prise en charge de la formation -facultative- des personnes intéressées au sein du personnel communal et des pompiers. Le coût de cette formation dispensée par la section de samaritains de Collombey-Muraz (durée 4 heures) s'élève à Fr. 500.- pour 6 personnes. Une fois les appareils installés, les nouveaux emplacements devront être indiqués sur le site internet communal. Un lien vers l'application Cœur Valais devra également être mise en évidence.

Nouvelle convention de collaboration avec les paroisses de Collombey et Muraz

Suite aux différents contacts tenus avec les COGEST des paroisses de Collombey et Muraz, sous l'égide du Curé Jérôme Hauswirth, le Conseil municipal valide la mise en place d'une nouvelle convention de collaboration avec les paroisses de Collombey et Muraz. Il se félicite de l'objectif de simplification des relations via la mise en place d'une seule convention de collaboration avec les 2 entités.

Route intercommunale de Pré-Loup / honoraires ingénieurs et prestations géomètre

Le Conseil municipal prend note que le projet de la nouvelle route intercommunale Monthey nord – zone commerciale de Collombey va entrer dans sa phase de réalisation. Il prend note que le mandat d'ingénieur pour l'appel d'offres et pour le suivi des travaux a été scindé en deux parties distinctes concernant:

- la structure et le béton armé pour la réalisation d'un passage inférieur au lieu-dit «Volluz»
- la construction routière et génie civil

Dans ce contexte, il confirme, selon la procédure dite de «gré à gré»:

- l'attribution du mandat d'ingénieur pour la réalisation d'un passage inférieur en béton armé comprenant l'étude de projet, la réalisation des appels d'offres, le suivi de la réalisation de l'ouvrage et l'exploitation pour le montant de Fr. 99'314.20 TTC

- l'attribution du mandat d'ingénieur pour la réalisation de l'infrastructure routière comprenant l'appel d'offres et comparaison de celles-ci, la mise en place du projet d'exécution, la direction générale et technique des travaux, la mise en service et l'achèvement du projet pour le montant de Fr. 133'982.45 TTC

Le total des honoraires d'ingénieurs s'élève ainsi à Fr. 233'296.65 TTC. S'agissant d'une prestation générale, la répartition financière intervient selon la clé de répartition globale convenue avec la ville de Monthey pour ce projet, à savoir

- 65% à la charge de la commune de Monthey, soit: Fr. 151'642.80
- 35% à la charge de la commune de Collombey-Muraz, soit: Fr. 81'653.85

Dans le même contexte, le Conseil municipal confirme l'offre pour les relevés géométriques complémentaires au projet, selon la procédure dite de «gré à gré» et conformément à l'offre détaillée reçue, pour un montant devisé à Fr. 4'959.60 TTC, également répartie avec la Ville de Monthey.

Captage du Crêt – travaux de défrichage et de replantation

Le Conseil municipal adjuge les travaux de défrichage et de replantation de la zone des captages du Crêt, pour un montant total plafonné à Fr. 39'464.55 TTC, tout en prenant note qu'il s'agit d'un montant maximum qui sera finalisé sur la base d'un décompte effectif tenant compte du personnel effectif et des moyens engagés.

Remplacement de l'éclairage de la Rue Clos-Novex/Pré-Raye

Considérant qu'il n'y a pas lieu de prendre en compte d'autres critères que le prix, le Conseil municipal adjuge selon la procédure dite de «gré à gré concurrentiel», le remplacement des ensembles d'éclairage de l'étape 1 à Clos-Novex/Pré-Raye à l'entreprise qui a présenté la meilleure offre, pour un montant de Fr. 32'157.05 TTC.

Gestion des réseaux d'eau potable en commun avec la Ville de Monthey

Le Conseil municipal enregistre les discussions intervenues avec la Ville de Monthey afin de s'entendre sur les besoins et les visions de collaborations futures pour la gestion des réseaux d'eau potable des 2 communes. Si, à ce jour, une mutualisation des réseaux ne paraît pas opportune, l'Autorité considère qu'il est judicieux et profitable d'intensifier la collaboration avec Monthey. Dans ce contexte, elle valide l'évaluation des tâches à réaliser, l'estimation du pourcentage d'activité correspondant et la compensation financière correspondante, fixée globalement à Fr. 90'000.-, comprenant les frais de fonctionnement annexes liés à la prestation.

Les détails de cette collaboration devront être réglés sous la forme d'une convention, comprenant les tâches à réaliser, étant précisé que celles-ci remplaceront celles attribuées, au cas par cas, à différents bureaux d'ingénieurs.

Soutien financier pour l'assainissement et la transformation de la piscine découverte de Monthey

Le Conseil municipal prend note qu'il a été approché par l'association de la piscine de Monthey pour décider de l'octroi d'un soutien financier pour participer à l'assainissement et la transformation de la piscine découverte de Monthey. Considérant qu'il s'agit d'une infrastructure régionale, qui n'existe pas sur le territoire communal, le Conseil municipal se déclare favorable, sur le principe, à entrer en matière sur un financement, à hauteur de Fr. 1'000'000.-, portant sur les 45 prochaines années. Il conditionne néanmoins l'octroi de ce soutien à la validation, par le Conseil général, d'un crédit d'engagement dans ce sens. En cas de décision positive du Législatif, les conditions du financement devront être finalisées dans le cadre d'une convention, qui devrait prévoir les modalités de paiement (versement unique ou annuités), et les avantages exigés en contrepartie, tel que, par exemple l'accès gratuit pour les écoles de Collombey-Muraz en cas de déplacement à Monthey ou l'absence de participation financière à d'éventuelles rénovations pour la durée du financement, etc.

Caserne de Pompiers

Sur la base des tableaux d'adjudication, le Conseil municipal décide des adjudications suivantes:

CFC 211 (Travaux de maçonnerie) pour le montant de Fr. 1'574'050.60

CFC 211.1 (Echafaudages) pour le montant de Fr. 17'300.60

CFC 213 (Construction en acier) pour le montant de Fr. 909'579.70

CFC 222/224 (ferblanterie/couverture) pour un montant de Fr. 351'540.65

CFC 230 (Installation électrique) pour le montant de Fr. 511'115.86

CFC 240 (Chauffage) pour le montant de Fr. 152'992.65

CFC 244 (Ventilation) pour le montant de 309'861.35

CFC 250 (Sanitaire) pour le montant de 238'009.35

CFC 261 (ascenseur) pour le montant de 31'867.50

L'Exécutif prend note que ce montant correspond à 75% du coût de la caserne et que le groupe de travail en charge du suivi du dossier a déjà réalisé de substantielles économies (près d'un million) sur les premières projections. Le prix global de la caserne, environ 8,5 millions, dont 1,2 million dédié à l'espace pour la Protection civile est largement comparable, voire inférieur au prix de construction des autres casernes de la région. La volonté de commencer les travaux en janvier 2020 et, potentiellement, de les achever d'ici la fin de l'année est confirmée.

Route intercommunale de Pré-Loup / Adjudication travaux de génie civil

Le Conseil municipal enregistre la procédure intervenue.

Conformément à l'analyse détaillée de l'appel d'offres réalisé, le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux de «Génie civil» pour la nouvelle route intercommunale «Accès Monthey Nord - zone commerciale de Collombey» pour un montant total de CHF 2'638'299.60 TTC.

Cette décision intervient de manière concertée et simultanée avec le Conseil municipal de Monthey.

Charte pour l'égalité salariale

Le Conseil municipal prend note que, suite à la signature par la Commune de Collombey-Muraz de la charte pour l'égalité salariale, l'analyse des salaires hommes/femmes a été réalisée. Les résultats aboutissent à une différence salariale entre les hommes et les femmes au sein de la Commune de Collombey-Muraz de 1.9% (en faveur des premiers). Le résultat (1.9%) est considéré comme statistiquement non-significatif par les organes compétents. En d'autres termes, la commune de Collombey-Muraz respecte pleinement l'égalité salariale en son sein, conformément à la Charte qui a été signée le 14 juin 2019. Le Conseil municipal confirme dans ce contexte poursuivre ses efforts en vue de garantir l'égalité salariale au sein de l'administration communale.

Participation au projet BRIC

Considérant le projet «BRIC» (création d'un bureau régional d'information et de coordination à l'intention des seniors) comme amenant une réelle plus-value à l'intention des personnes âgées de la Commune et, de manière plus générale, de la région, le Conseil municipal donne son accord de principe pour y prendre part, via l'octroi d'un montant encore à définir, mais estimé entre Fr. 15'000.- et Fr. 20'000.- par année. L'Autorité considère comme très bénéfique la mise en place d'une seule porte d'entrée pour les demandes des aînés et se réjouit de cette future collaboration avec Pro Senectute et les Communes de Monthey, Troistorrens, Val-d'Illiez et Champéry.

Engagement d'une nouvelle déléguée à l'énergie et d'une assistante administrative

Le Conseil municipal valide l'engagement dès le 1er avril 2020 d'une nouvelle déléguée à l'énergie et d'une collaboratrice qui assurera le suivi administratif des réalisations, avec comme objectif de mettre en œuvre les mesures du programme de politique énergétique 2019-2023, qui permettront d'atteindre le label Cité de de l'Énergie GOLD d'ici 2023.

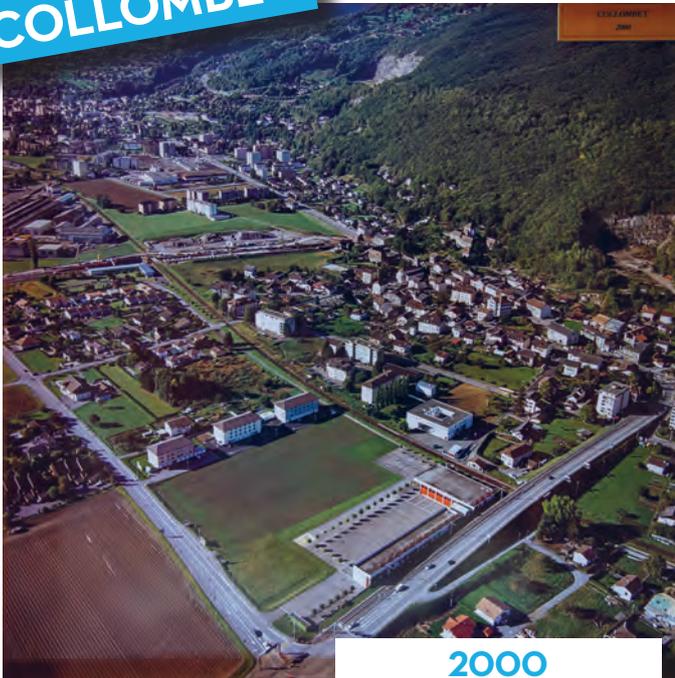
L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE COMMUNAL EN 20 ANS

Par l'administration communale

Mikaël Veux l'écrit dans son édito, la croissance de notre commune est impressionnante depuis plusieurs années. Alors que nous n'étions guère plus de 5600 en 2000, nous sommes sur le point de dépasser les 9500 habitants. Outre les défis que cela implique de relever au quotidien pour les autorités communales, quel est l'impact visuel de cette augmentation de la population sur nos 5 villages?

Sur cette double page, nous vous proposons de plonger dans le passé et de comparer 5 vues semblables, mais distantes de 20 ans, de 5 paysages de notre belle Commune. Et d'avoir une pensée particulière pour Madame Marcelle Delacroix, notre centenaire: en 1920, Collobey-Muraz comptait 1269 âmes!

COLLOBEY

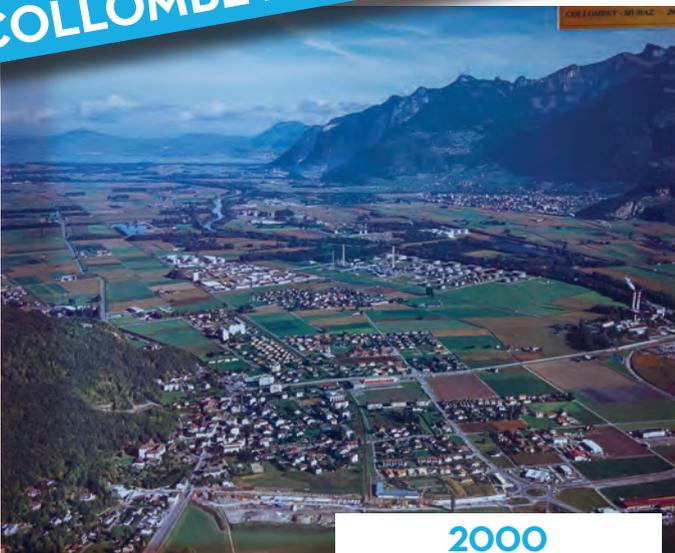


2000
NOMBRE D'HABITANTS: 2300



2020
NOMBRE D'HABITANTS: 5098

COLLOBEY-LE-GRAND

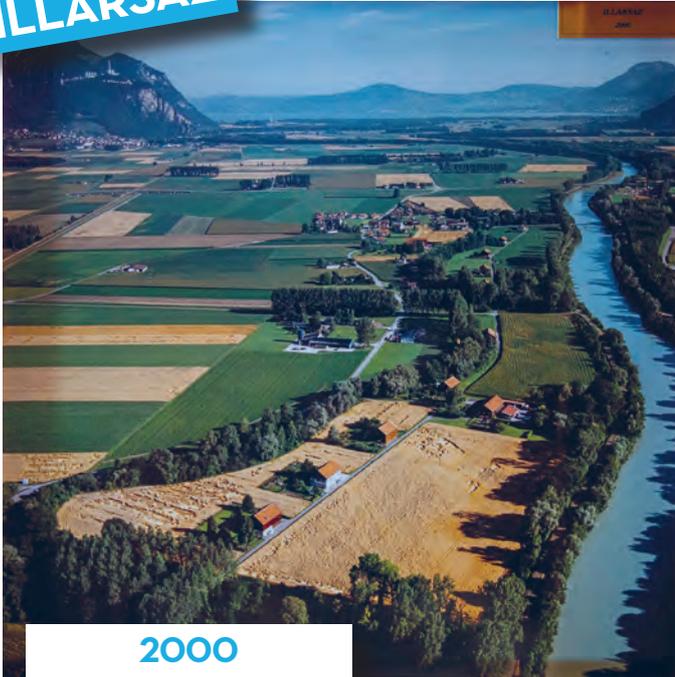


2000
NOMBRE D'HABITANTS: 380



2020
NOMBRE D'HABITANTS: 506

ILLARSAZ



2000

NOMBRE D'HABITANTS: 480



2020

NOMBRE D'HABITANTS: 709

LES NEYRES



2000

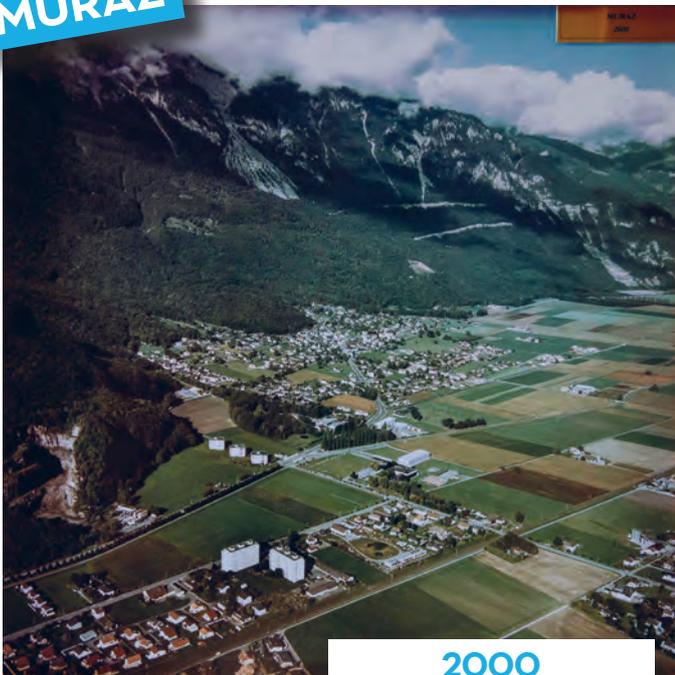
NOMBRE D'HABITANTS: 230



2020

NOMBRE D'HABITANTS: 421

MURAZ



2000

NOMBRE D'HABITANTS: 2100



2020

NOMBRE D'HABITANTS: 2745

LE SITE DU BOCHET EN TRAVAUX, POUR RENDRE LE LIEU ENCORE PLUS AGRÉABLE

Par l'administration communale

Le couvert se situe à Illarsaz, au lieu-dit «Bochets», à plus de 120 m de la route cantonale et au bord d'un sentier forestier qu'il ne faut pas hésiter à découvrir, pour ceux qui ne l'auraient jamais emprunté. Le couvert communal a été construit en 1980 avec l'aide notamment de nombreuses sociétés locales, qui ont mis la main à la pâte bénévolement à l'époque pour la construction.

La demande de location dépassant les disponibilités, une salle de fêtes appelée «Cassine» a été construite en 2007 pouvant accueillir 80 personnes. Une rénovation du WC du couvert a été réalisée en 2016 en parallèle du sentier forestier, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les deux infrastructures sont indépendantes l'une de l'autre.

Le Bochet peut accueillir jusqu'à 250 personnes. Un équipement basique est mis à disposition des locations tels que frigo, plaque de cuisine et d'un barbecue. Une place de jeux, des pistes de pétanque et quilles se situent autour du local afin de satisfaire les petits comme les grands. Une fontaine vient ramener un peu de fraîcheur.

Durant le printemps 2020, le couvert du Bochet va bénéficier d'une cure de rajeunissement bienvenue.

La toiture en plaques fibro-ciment sera remplacée par des panneaux sandwich de couleur brune extérieurement et crème intérieurement afin d'avoir le même aspect que la Cassine.

La charpente et la structure bois seront nettoyées, brossées et peintes afin d'être mieux protégées.

Les stores manuels seront remplacés par des stores électriques à toiles microperforées afin de couper du vent mais aussi pouvoir garder la vue sur l'extérieur. Les tables et bancs seront aussi rénovés, les jeux de pétanque et de quilles rafraîchis. Un espace cuisine digne de ce nom sera créé à l'arrière du couvert, pour permettre aux convives de cuisiner.

Enfin, pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, une partie autour du couvert sera goudronnée pour le confort de tous.

La Commune de Collombey-Muraz souhaite ainsi, grâce à ces investissements budgétés à Fr. 230'000.-, continuer à offrir à un coût particulièrement modeste en comparaison à ce que l'on trouve ailleurs, un espace privilégié que les hôtes continueront à apprécier de nombreuses années.



RÉNOVATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DU CRÊT

Par l'administration communale



Les sources du Crêt sont localisées dans un périmètre de sous-bois et de forêt, au nord du stand de tir intercommunal de Châble-Croix, en limite avec la commune de Vionnaz. Les eaux émergent au pied du versant à cause du fort contraste de perméabilité entre les éboulis et les dépôts alluvionnaires de la plaine du Rhône. Cette zone aquifère est équipée de 15 captages réalisés dans le milieu des années 1980. Elle constitue la principale ressource en eau potable de la commune. Les débits collectés sont acheminés dans une station de pompage, d'où l'eau est refoulée jusqu'au réservoir de la commune, au lieu-dit «Noiret», sur les hauteurs du village de Muraz.

Une inspection caméra a établi la nécessité d'engager des travaux de réfection de ces captages qui, pour la plupart, ont présenté des soucis de déboitement, de colmatage ou d'écrasement. Cet examen vidéo a également démontré que des racines obstruaient fréquemment les conduites d'aménées, ce qui, outre la perte de débits que cela peut entraîner, génère des risques de pollutions bactériennes. Par ailleurs, la conception des chambres de rassemblement ne permet pas de mettre correctement en vidange les ressources et présentent des signes de vieillissement au niveau des instruments de mesure et de la station de refoulement. Enfin, certaines chambres ne sont plus conformes aux exigences actuelles.

Suite à ce constat et considérant que les analyses régulières attestent de la parfaite qualité des eaux de boisson, il est apparu absolument nécessaire de rénover ces captages pour les mettre en conformité et engager une réflexion sur le système complet (captages et station de pompage).

Finalement, afin d'identifier clairement les besoins en eau de la commune et cibler les débits qui doivent être «recaptés», une étude succincte du réseau a été réalisée pour disposer d'un bilan adduction-consommation. Cette analyse a mis en évidence les possibilités futures d'échanges entre les réseaux d'eau potable régionaux.

Pour mener cette étude, la commune a mandaté le bureau d'ingénieurs «RWB Valais SA» spécialisé dans le domaine hydraulique ainsi que le bureau d'études hydrogéologiques et géologiques «François-Xavier Marquis Sàrl».

Se basant sur une analyse fine des consommations, des qualités physico-chimiques des différents captages et de l'état des infrastructures actuelles, le bureau «RWB Valais SA» a étudié et comparé plusieurs concepts de rénovation, pour finalement proposer une solution qui s'est imposée comme techniquement et financièrement la plus avantageuse pour exploiter durablement les ressources.

En plus de la rénovation des infrastructures, l'étude a relevé qu'il serait judicieux de renforcer les connexions avec les communes voisines afin d'assurer les solutions d'approvisionnement de toute la région. Dans cette perspective, une conduite de liaison avec la commune de Vionnaz a été posée en 2019. Cette connexion sera fonctionnelle à l'issue des travaux.

Un dossier d'ouvrage très complet a été soumis aux services compétents du canton et en date du 12.09.2019, le projet a obtenu l'approbation de l'Etat du Valais.

Parallèlement, les appels d'offres ont été lancés pour les travaux de «terrassment et génie civil» - «appareillage et conduites» - «béton armé». Les travaux préparatoires ont débuté en fin d'année 2019 par le défrichage de la zone et avec différents sondages qui devaient confirmer la marche à suivre pour ces travaux d'envergure, dont le devis total s'élève à Fr. 2'200'000.- environ.

Compte tenu des conditions météorologiques clémentes, les travaux ont pu débuter dès la fin du mois de janvier. Malgré les nombreuses incertitudes qui demeurent et les aléas inévitables dans ce type de chantier, le planning établi prévoit 8 à 10 mois de travail. Un des enjeux majeurs de ces travaux consiste à travailler efficacement par secteur, de telle sorte que l'alimentation en eau soit garantie durant toute la durée des travaux.

À l'issue de ces travaux d'envergure, dont la chronicité est estimée à 40 ans, notre commune disposera d'infrastructures de captages performantes et irréprochables, qui garantiront à long terme une qualité d'«OR BLEU» optimale pour tous les citoyens-consommateurs. Nous nous en réjouissons!

LA BIBLIOTHÈQUE, UN LIEU DE RENCONTRES

L'hiver s'est installé, avec ses petits matins gelés et ses longues soirées invitant aux plaisirs simples: un bon thé, quelques biscuits, une couverture et pourquoi pas, un plongeon délicieux dans un livre captivant. Mais la bibliothèque, c'est aussi un lieu où on vient pour se rencontrer, pour passer un bon moment, pour se divertir. C'est le 14 mars qu'aura lieu la deuxième édition du Samedi des bibliothèques. Ce matin-là, nous vous proposerons différentes activités, délicieusement terrifiantes, sur le thème de «Même pas peur». De nombreuses surprises attendent petits et grands. Ce sera l'occasion pour nous de vous rencontrer dans un cadre ludique et convivial, autour d'ateliers créatifs, entrecoupés de moments gourmands.

Le 27 mai, c'est «La journée de la lecture à voix haute» dans toute la Suisse. Cet événement a pour but de montrer l'importance de cette pratique pour les enfants, source de plaisir, mais aussi essentielle à leur développement. Un fameux humoriste de notre région, Jean-Louis Droz, aura la gentillesse de venir vous lire des histoires.

Dans un autre registre, pour la troisième année consécutive, nous vous proposons de participer à un concours de vidéo «Booktube», ouvert aux enfants comme aux adultes. Pour y participer, présentez un de vos livres préférés et envoyez-nous la vidéo avant le 27 mars 2020.

Quand la bibliothèque ferme ses portes au public, d'autres projets prennent vie. Cela peut être la réalisation d'expositions, les séances de lectures auprès de nos anciens à l'EMS, ou encore l'accueil de classes dans nos locaux et la participation à différents concours littéraires avec certaines d'entre elles. En outre, nos rencontres mensuelles «Né pour lire» proposent aux enfants d'âge préscolaire un moment de découverte du livre.

Nous n'oublions pas non plus notre public adulte. Dans le printemps nous proposerons à nos usagers un atelier d'initiation à l'autohypnose.

Voici donc le programme pour vous emmener des frimas de l'hiver aux douces soirées d'été. Nous nous réjouissons de vous accueillir et vous souhaitons un beau début d'année.

LES BIBLIOTHÉCAIRES PARTAGENT LEURS COUPS DE CŒUR...

Le choix de Samantha



Si loin de l'arbre de Robin Benway

Autrice que j'adore, j'étais contente de découvrir son nouveau roman! Nous suivons l'histoire de 3 ados qui ont un point commun: leur mère biologique. Grace, Maya et Joaquim vont se découvrir et partager leurs confidences. Suite au souhait de Grace de rencontrer leur mère (les deux autres étant contre l'idée), le roman devient une enquête pour comprendre pourquoi elle les a abandonnés. Résolveront-ils l'énigme? Qui répondra à leurs questions? En page de couverture, il y a cette interrogation: Qu'est-ce qui fait une famille? Telle est effectivement la question...



Princesse incognito de Conny Glynn Ed. Rosewood chronicles

Lottie Pumpkin (= citrouille en anglais), jeune fille modeste intègre la prestigieuse école de Rosewood grâce à une bourse. bercée par les contes durant son enfance, elle rêve de devenir une princesse. Qui est donc la princesse étudiant incognito? Et pourquoi Lottie reçoit-elle des messages mystérieux et une menace de mort? Avec ses amis, ils vont mener l'enquête! Ambiance Harry Potter avec une pincée de Gallagher Academy, c'est un roman plein d'aventures pas si nunuque qu'il en a l'air. Belle découverte!

Les choix de Sandrine



Toute la ville en parle de Fannie Flagg

Fannie Flagg, l'auteur du savoureux «Beignets de tomates vertes», parvient avec ce roman choral à nous dresser un tableau de la vie d'une petite ville américaine, de sa création à la fin du 19ème siècle jusqu'à nos jours. Les habitants naissent, vivent, meurent et même plus, sous nos yeux attentifs. Pour la petite histoire, ce livre m'a été chaudement recommandé par une résidente de l'EMS La Charmaie, Madame Vanay, qui a plus de 90 ans. A propos de cet opus, elle a dit en riant: «Quel bonheur, cette lecture et si c'est comme ça quand on part alors je suis d'accord de partir!». Un opus qui ravira à coup sûr jeunes et moins jeunes.



Isis, 13 ans, 1,60 m, 82 kilos de Sophie Rigal-Goulard

Ce roman destiné aux jeunes dès 11 ans raconte la vie d'Isis, une jeune écolière. Elle n'a pas connu son papa et décide un jour de lui écrire pour lui demander de l'aide. Car Isis n'en peut plus de sa vie dans ce corps trop lourd. Elle essaie de survivre aux moqueries de ses camarades, en étant invisible. Elle aimerait faire du théâtre, devenir une autre, mais elle ne sait pas comment faire. Un roman sensible et touchant sur le thème de la différence et de l'exclusion.



Des étoiles dans les yeux de Nicolas Fraissinet

Cet ouvrage est un ovni dans le monde de la littérature. L'histoire raconte la vie d'Eliott, un jeune homme de 25 ans, qui apprend que dans 15 jours il sera aveugle. Si le fond n'est pas à proprement parler extraordinaire, quoi que fort divertissant, la forme est, elle, particulière. En effet l'auteur, Nicolas Fraissinet, dont c'est le premier livre, est un chanteur franco-suisse. Dans cette œuvre, il mêle ses deux passions: la musique et l'écriture. Et il le fait de façon novatrice: au début de chaque chapitre, un QR code vous est proposé et vous mènera grâce à votre smartphone, à un morceau de musique. Dans l'histoire, le héros, Eliott, rêve d'un musicien, d'un concert... Bref, un livre qui se lit, qui s'écoute, qui étonne et ravit.

Les choix de Pascale



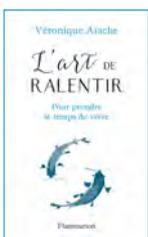
Né d'aucune femme de Franck Bouysse

Ed. *la manufacture de livres*

Appelé pour bénir le corps d'une défunte dans un asile, un curé se retrouve en possession de mystérieux carnets. Grâce à ces derniers, sort de l'ombre l'histoire de Rose dont le destin bascula après la trahison de son père.

Histoire triste, violente parfois, mais combien émouvante.

L'auteur cisèle chaque phrase avec précision, justesse et beauté surtout, tel un orfèvre des mots ... ce roman est un vrai joyau.



L'art de ralentir De Véronique Aïache

Ed. *Flammarion*

Ah le temps! ... le temps qui court, le temps qui passe, le temps perdu ...

A défaut de pouvoir l'arrêter, l'auteure nous propose de l'appriivoiser et de «décélérer» afin de revenir à l'essentiel et de ne pas s'oublier en ces temps où tout va si (trop!) vite.

Véronique Aïache est journaliste spécialisée dans le bien-être.



Le garçon invisible de Trudy Ludwig

Ed. *d'eux*

Dans une classe, il y a des enfants qui prennent beaucoup de place et d'autres qui sont presque invisibles. Arthur est de ceux-là, souvent seul à la récré et rarement invité aux anniversaires. L'arrivée d'un nouvel élève va lui permettre de sortir de sa réserve et de

s'épanouir.

Un subtil jeu de couleur souligne, au fil de l'histoire, l'évolution d'Arthur.

Un album sensible qui met en lumière ces enfants qui ne dérangent pas, qu'on ne remarque pas mais qu'on risque d'oublier parfois au milieu du groupe.

Un bel outil de réflexion aussi pour développer l'empathie et la bienveillance de chacun.



Nous vous invitons à parcourir régulièrement notre page Facebook ou notre page sur le site Internet de la commune pour suivre les actualités et connaître les détails sur les activités précitées.



www.collombey-muraz.ch/commune/bibliotheque-239



www.facebook.com/bibliocollombeymuraz



Durant les vacances d'été
du 19 juin au 17 août
la bibliothèque sera ouverte
uniquement les mardis
de 15h à 19h

APE

Par l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Comme chaque année, lors de la Journée Internationale à Pied à l'Ecole, l'APE a organisé un événement spécifique, cette fois-ci à Muraz.

Le 20 septembre dernier, l'APE a donc mis en place trois ateliers didactiques sur le thème de la sécurité des déplacements à pied pour les enfants des classes de 3 et 4H avec la participation de leurs enseignantes, de résidents et animatrices de l'EMS de la Charmaie et la collaboration de deux policiers du groupement de prévention routière. Le premier atelier consistait au rappel des règles de traversée d'un passage piéton, couplé au comptage des véhicules circulant sur la route du Chablais et le deuxième soumettait les enfants à diverses situations rencontrées sur le chemin de l'école avec ses questionnements et réponses.

Le troisième atelier proposait aux enfants et aux résidents de l'EMS un bricolage sur le thème du Pédibus et force a été de constater que le coloriage, pliage et collage avaient plu à tous les âges.

Parallèlement à ces activités, l'APE avait mis sur pied l'accompagnement des élèves de 1-2H et 3-4H des Perraires par huit élèves de 10CO lors des déplacements de midi à l'UAPE des Plavaux, créant ainsi une ligne de Pédibus provisoire. Ces jeunes ont partagé le repas en compagnie des enfants dont ils se sont ensuite occupés pendant la pause. Cette innovante collaboration pourrait bien être renouvelée vu l'engouement des petits et des grands.

D'autre part, l'APE organisera au printemps un marché aux puces pour les enfants ainsi qu'une conférence en collaboration avec les APE des communes voisines et se réjouit déjà de vous y rencontrer.





RÉFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE FUSION ENTRE COLLOMBEY-MURAZ ET MONTHEY

Par l'administration communale

D'édition en édition, votre revue vous tient informés de l'évolution de la réflexion sur l'opportunité d'une fusion entre Collombey-Muraz et Monthey. En août 2019, nous vous communiquons que la 2ème phase de la réflexion, dont l'objectif est d'intégrer la population, allait démarrer. Voici où nous en sommes:

Après une série de 5 ateliers citoyens qui ont réuni 97 participants, un rapport d'impulsion a été transmis au comité de pilotage et groupes de travail internes afin de définir les directions à privilégier dans l'hypothèse d'une fusion. Ce rapport est disponible et consultable sur votre site internet communal (www.collombey-muraz.ch/fusion - voir compte rendu ateliers citoyens)

Le choix de ces directions a permis d'aboutir à des propositions de principes et recommandations qui pourraient dessiner les contours d'une éventuelle future commune. Aujourd'hui, la 2ème phase de consultation des populations des deux communes peut démarrer et l'ensemble des citoyens va être invité à donner son avis sur le sujet par l'intermédiaire d'un sondage. Pour cela, 2 possibilités s'offriront à vous:

La version courte: pour celles est ceux qui souhaitent se contenter de donner un avis général sur la nécessité de poursuivre cette réflexion et pourquoi, ainsi que d'exprimer leur satisfaction/insatisfaction quant au fonctionnement de la commune et les raisons de ce sentiment. Pour cela un questionnaire papier sera adressé en tous-ménages à la population qui pourra choisir de répondre aux questions posées et de le retourner à l'administration communale. Le même questionnaire se trouvera également sur une plateforme digitale de la HESSO Valais-Wallis (accessible depuis le site internet communal). Il vous permettra, de façon anonyme, de donner votre avis sur la suite du projet. En remplissant la version en ligne, vous faciliterez la collecte des données, c'est pourquoi nous vous conseillons d'utiliser la version en ligne

La version longue: pour pouvoir décider en toute connaissance de cause, les autorités communales ont travaillé ensemble sur l'élaboration de grands principes qui devraient régir une éventuelle nouvelle commune. Cette réflexion s'est faite suite aux impulsions des ateliers citoyens et des groupes de travail thématiques qui ont été mis sur pied. Dans le cadre de la version longue, les citoyennes et citoyens qui le souhaitent seront invités, dans une seconde partie de questionnaire facultative, à exprimer leur sentiment par rapport à certaines de ces directions. Il s'agira ici de faire l'hypothèse de la création d'une nouvelle commune fusionnée et de donner son avis sur les questions relatives à l'identité et à la gouvernance (nombre de conseillers municipaux et généraux souhaités, nom de la nouvelle commune), à l'administration communale (attentes par rapport à elle), à l'aménagement du territoire, travaux publics et énergie, au social (comment développer efficacement la politique d'aménagement du territoire), à la santé, la formation la culture et les sports (quelles pistes pour renforcer les interactions et liens entre les citoyens) et aux finances (satisfaction par rapport aux services autofinancés). En d'autres termes, la version longue du sondage, qui ne sera disponible que sur la plateforme permettra de mettre en consultation certains

thèmes discutés lors des ateliers citoyens ou groupes de travail et donc de participer à la co-création du projet, afin d'orienter les autorités selon vos préoccupations et intérêts.

Le Conseil municipal espère que la population participera largement à ce sondage qui permettra de donner une tendance forte au projet et d'avancer vers la prochaine étape agendée au mois de juin, à savoir décider formellement de donner un avis positif ou négatif au pré-rapport de fusion, qui intégrera les résultats du sondage.

Concrètement cela signifie, en cas de décision positive, que le Conseil municipal de la présente législature proposera à celui qui sera élu en octobre 2020 de consulter la population quant à la fusion entre Monthey et Collombey-Muraz. Dans une telle éventualité, le Conseil municipal de la législature 21-24 se prononcera formellement à ce sujet au début de l'année 2021. S'il suit la recommandation de l'actuel Conseil municipal, une votation sera organisée dans la 2ème partie de l'année 2021. Vous le constatez, votre participation au sondage est donc fondamentale!

Merci d'avance. Nous nous réjouissons de vous informer des résultats lors de la prochaine édition de votre revue.



COMMENT PARTICIPER ?

1. Dès le 30 mars 2020, se rendre sur le site internet www.collombey-muraz.ch/fusion
2. Sélectionner le lien URL vers le questionnaire en ligne
3. Participer

Ou

4. Remplir la version papier, qui sera envoyée en tous-ménages durant la semaine du 30 mars
5. Retourner le document rempli par la poste ou le déposer à l'administration communale dans la boîte à dépôt qui sera à disposition au guichet. Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires vous en trouverez à l'administration communale qui vous fournira des versions papier.

Nous vous recommandons vivement d'utiliser la plateforme digitale. Celle-ci sera ouverte, jusqu'au 30 avril 2020. Les documents papier pourront être déposés à l'administration jusqu'au 20 avril

Restez informés en consultant les pages internet dédiées au projet sur les sites des communes.

LE CARNAVAL DE COLLOMBEY-MURAZ, TOUTE UNE HISTOIRE!

Par l'administration communale

En **1983** naissait le carnaval de Collombey et son journal satyrique le «Carnaboum».

Dès **1987**, le carnaval se prolonge le mardi au village de Muraz et la première édition du journal «Les Fascines».

De **1991 à 1993**, le carnaval de Collombey fusionne avec le carnaval de Muraz et le journal satyrique «Carnaboum» prend alors le nom de «Peu Sot».

Le carnaval des enfants prend place le samedi à Collombey et le carnaval des Fascines le mardi à Muraz.

Dès **1997**, le carnaval de Collombey-Muraz prend définitivement ses quartiers à Muraz sous le nom de carnaval des Fascines.

En **2010**, suite à deux ans d'interruption, cette organisation est reprise par une nouvelle équipe afin de faire perdurer cette tradition. Ce comité ayant fait son temps, dix ans tout de même, il a décidé de tirer sa révérence et de passer le témoin dès 2020.

Il laisse derrière lui de mémorables éditions aux thèmes plus loufoques et variés les uns que les autres: **2010: Partez à la Conquête de l'Ouest!** - **2011: A la découverte du moyen-âge!** - **2012: La BD en vadrouille** - **2013: Mon idole** - **2014: Aux Mille & Une Légendes** - **2015: Mon rêve** - **2016: La Jungle en folie** - **2017: A poils ou à plumes** - **2018: Tout nous fascines!** - **2019: Les sports dixvers.**

La remise du flambeau a été officialisée lors de la soirée de remerciements du 2 novembre dernier organisée en l'honneur des nombreux annonceurs et donateurs qui ont permis de donner vie à cette manifestation!

Désormais c'est au tour de la Jeunesse de Collombey-Muraz, à qui un chèque de Fr. 10'000.- a été remis par l'ancien comité, d'apporter du renouveau et du punch à cette manifestation chère au cœur des enfants mais également des plus grands.

L'avenir du carnaval de Muraz est donc assuré et nous lui souhaitons bon vent!



ASSOCIATION DES REPAS COMMUNAUTAIRES

Par l'administration communale

L'Association des Repas communautaires, créée le 7 décembre 2013, avec le soutien de la Commune de Collombey-Muraz et les paroisses St-Didier et St-André, a pour but de développer les dimensions socioculturelles et communautaires, de favoriser la convivialité et la rencontre entre les habitants de la commune. Elle regroupe dans un même réseau, divers organismes et individus qui ont adhéré au but de l'Association.

Pour satisfaire au but précité, l'Association organise, à l'exception des périodes de vacances scolaires ou jours fériés, des repas communautaires au sein de la commune à raison de deux jeudis par mois. Le prix du repas est fixé ainsi:

- Enfants jusqu'à 12 ans: gratuit
- Jeunes de 12 à 18 ans: Fr. 3.50
- Adultes: Fr. 7.-

Libre à chacun de payer davantage selon ses envies et sa situation financière. Un apéritif est servi dès 11h30 et le repas débute à 12h00 (aucune réservation nécessaire).

Ces repas pris en commun sont des moments d'échange et d'amitié. Ils sont ouverts à tous, jeunes, moins jeunes, familles, personnes seules, et permettent de créer, de maintenir et de développer des

liens sociaux, en dégustant un excellent repas dans une ambiance conviviale. N'hésitez donc pas à y participer! Vous serez chaleureusement accueillis.

Voici les prochains RDV (également consultable sur le site internet communal):

- A Collombey (salle du rez de la Maison de commune): 8 avril, 7 mai et 4 juin 2020
- A Muraz (salle multiactivités): 26 mars, 30 avril et 28 mai 2020



© Bernard Hallet

CHARTRE VIVRE ENSEMBLE À COLLOMBEY-MURAZ

Par l'administration communale

35 personnes issues de nos sociétés, associations locales et des écoles se sont réunies à deux reprises au sein d'un world café pour établir la charte communale du vivre-ensemble qui vous est présentée ci-après.

Les différentes thématiques de ce projet de société (respect envers soi et envers les autres, participation à la collectivité et préservation de l'environnement) seront progressivement déclinées par la

commune, les écoles et les sociétés et associations locales, au gré des besoins et des opportunités.

Si vous le souhaitez, vous pouvez y adhérer en apposant votre signature à la charte du vivre-ensemble au guichet communal. N'hésitez pas et, ci-dessous, découvrez la Charte Vivre ensemble à Collobey-Muraz.

RESPECT ENVERS SOI ET ENVERS LES AUTRES

- **Développer et encourager les liens entre les habitants**
 - Créer et soutenir des opportunités de rencontres
 - Inciter l'utilisation des espaces communs
- **Développer sa tolérance vis-à-vis de l'autre**
 - Accepter l'autre et sa manière de vivre
 - Participer au maintien d'un climat de vie agréable et respectueux
- **Participer au maintien d'un climat sonore agréable**
 - Conscientiser les usagers au bruit qu'ils génèrent (auto, moto, tondeuse à gazon, etc.)

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- **Développer sa sensibilité écologique**
 - Favoriser le tri des déchets
 - Préserver l'espace urbain et rural des déchets (emballages, excréments d'animaux, déchets sauvages, etc.)
- **Valoriser les ressources et la consommation responsable**
 - Economiser les ressources (l'énergie, l'eau, favoriser la mobilité douce et les transports publics, etc.)
 - Consommer responsable (consommation durable et locale, choix d'articles peu ou pas emballés, etc.)

PARTICIPATION À LA COLLECTIVITÉ

- **Développer la participation dans la commune pour la rendre vivante**
 - Encourager la participation aux offres culturelles et aux offres des sociétés locales
 - Développer et participer à des projets rassembleurs
- **Inciter à l'implication individuelle et collective ainsi qu'à l'initiative citoyenne**
 - Découvrir et s'approprier notre cadre de vie
 - Promouvoir les espaces de rencontre existants
 - Donner envie de fréquenter les espaces de rencontres



MOBICHABLAIS – LE BUS GRATUIT, C'EST POUR QUAND ?

Par l'administration communale



Vous l'avez certainement lu en fin d'année passée dans les journaux. Fidèle à sa devise «une Commune à la pointe», Collombey-Muraz a pris une décision forte en matière de mobilité. Elle a en effet décidé, ni plus ni moins, que le bus d'agglomération Mobichablais serait gratuit pour ses habitants dès 2020.

Cette décision, prise formellement par le Conseil général dans le cadre du budget 2020, a nécessité pour sa mise en œuvre, des discussions avec TPC dont la finalisation est récente.

L'idée de base pour offrir la gratuité aux habitants de Collombey-Muraz consiste à faire parvenir aux citoyens de la Commune une carte de transport. Chaque fois qu'un citoyen prendra le bus, il lui suffira de l'apposer sur un lecteur installé dans les bus Mobichablais pour enregistrer la course. La Commune se verra alors facturer le trajet. Cette solution, simple, n'est toutefois pas applicable immédiatement, car elle nécessite des adaptations techniques, la commande et la distribution des cartes, l'installation des lecteurs dans les véhicules, etc. Selon TPC, elle ne pourra ainsi pas être mise en fonction avant, au plus tôt, la fin de l'année 2020. Ce délai est apparu trop long pour le Conseil municipal, qui a cherché une solution intermédiaire.

La solution transitoire retenue par l'Exécutif est finalement la suivante: la Commune acquerra des lots de 10 titres de transport

auprès de TPC, qui seront disponibles pour les citoyens de la Commune. Ceux-ci devront se présenter personnellement au guichet de l'administration communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous, munis de leur carte d'identité. Après vérification de celle-ci et de la domiciliation sur le territoire communal, ils se verront remettre un lot de 10 titres de transport, qui pourra être obtenu une fois par semaine. L'administration communale tiendra une statistique des billets remis. Si cette solution n'est certes pas optimale en termes organisationnels, elle a été jugée pragmatique et acceptable, puisqu'elle permettra d'atteindre le but poursuivi: offrir la gratuité du bus pour les citoyens de Collombey-Muraz. Cette offre, qui n'est pas un poisson (!), sera disponible **dès le 1er avril 2020**.

Nous terminons en précisant que Mobichablais sera évidemment gratuit pour les habitants de Collombey-Muraz sur l'ensemble de son périmètre d'exploitation, soit les Communes d'Aigle, Olon, Monthey et Collombey-Muraz, ainsi que pour l'AOMC. Le Conseil municipal espère, par cette mesure avant-gardiste et parfaitement dans la ligne du développement durable qu'il veut défendre, convaincre ses citoyens de l'utilité d'utiliser le bus d'agglomération Mobichablais et ainsi, contribuer à améliorer la mobilité dans notre région pour les habitants de la Commune.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR ENFANT MINEUR



Bien qu'elle ne soit pas obligatoire pour sortir du territoire suisse, une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale peut être réclamée par le pays de destination, afin d'attester que l'accompagnant (grands-parents, parrain/marraine, ami) est bien légitimé à voyager avec le mineur.

Pour savoir si une telle autorisation est nécessaire, nous vous invitons à vous renseigner auprès du consulat du pays de destination.

Attention: en Valais, seuls sont habilités, un notaire ou le Président de commune pour légaliser l'authenticité des signatures et non le contenu des documents.

Consultez, le site du TCS, vous trouverez des explications complémentaires et un formulaire préétabli qui peut être téléchargé:

<https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/informations-touristiques/bon-a-savoir/conseils-voyages/voyager-avec-mineurs.php>



LA FUGUE: LA SANTÉ ET LES CYCLES DE LA VIE

DIMANCHE 14 JUIN 2020

Dimanche 14 juin entre 09h et 16h aura lieu la 10^e édition de la Fugue Chablaisienne, présentée par Chablais Région. Lors de cette journée, profitez à vélo, en rollers ou en trottinette, d'un parcours sécurisé pour explorer votre région, son paysage et ses activités.

Vous pourrez suivre, en temps réel, votre trajet sur votre téléphone et/ou tablette, grâce à la géolocalisation du plan interactif, que vous trouverez sur notre site la-fugue.ch.

Le parcours traversera les 8 communes partenaires: Monthey, Collombey-Muraz, Vionnaz, Vouvry, Aigle, Ollon, Bex, Massongex et 11 aires d'animation. Des acteurs du monde de la santé, actifs dans le Chablais vous accueilleront tout au long de votre journée pour vous faire découvrir leur savoir-faire, partager des activités ludiques et déguster de bons petits plats.

Nouveauté 2020

Cette année, Bex sera l'aire officielle de la manifestation et de belles surprises seront au rendez-vous.

La santé sera mise en avant également avec un concours. Dans certaines aires du parcours, des épreuves divertissantes et amusantes seront proposées par nos partenaires.

Les participants devront déposer leur bulletin de participation dans les urnes prévues à cet effet. A la fin de la journée un tirage au sort aura lieu.

Ce jour-là, des routes secondaires seront fermées au trafic routier et la circulation subira des modifications. Un dispositif de signalisation sera mis en place et du personnel de circulation sera mobilisé. Nous vous remercions d'ores et déjà de respecter les consignes données par la Police et la protection civile.



Retrouvez toutes les informations sur

www.la-fugue.ch ou

sur la page Facebook

www.facebook.com/lafuguechablaisienne/.